

LES MARCHÉS PUBLICS D'ASSURANCES

Comprendre les spécificités des marchés publics d'assurances

1 JOUR, 7 HEURES

MARCHÉS
PUBLICS

CODE : APA17

Objectifs de la formation

Concilier les problématiques spécifiques liées au monde de l'assurance et des marchés publics

Faire la différence entre les compagnies, les agents et les courtiers d'assurance

Suivre la passation, l'exécution et la vie du contrat d'assurance

Parmi nos formateurs

- COCHET Lucie
Avocate,

Public concernés

- Cette formation s'adresse à toute personne publique désireuse de maîtriser les marchés publics d'assurances

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Présentiel : 760,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Présentiel : 960,00 €HT

Appréhender le contexte juridique complexe

- Les différences d'approches entre les marchés publics et le droit de l'assurance
- Comprendre les problèmes spécifiques liés au marché de l'assurance et aux entités publiques

Comprendre l'assurance

- Qu'est-ce que l'assurance ?
- Les risques : définition et gestion

Connaître les acteurs du marché de l'assurance

- Les courtiers
- Les assureurs
- Les agents généraux
- Les mandataires
- Les groupements d'opérateurs et la coassurance

Rédiger un marché public d'assurance

- Les différents types de marchés publics d'assurances
- Les produits d'assurance
- Les clauses à stipuler
- Les clauses d'ordre public issues du droit des assurances
- Les clauses exorbitantes de droit public

Attribuer et exécuter un marché public d'assurance

- L'analyse des offres et la décision du choix
- La négociation est-elle possible ?
- Comment gérer la formulation des réserves des candidats ?
- Le suivi de l'acte d'achat
- La relation avec l'Intermédiaire
- Les paramètres de la qualité du service

Gérer la fin du contrat

- La résiliation
- La reconduction du contrat

ATELIER La rédaction d'un marché d'assurance

Dates

Classe virtuelle Paris
20/11/2025 20/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

<https://formations.lagazettedescommunes.com> | 01 79 06 78 53 | formations@lagazettedescommunes.com

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.